

Politique institutionnelle de recherche

Émise par : Direction de l'enseignement, des relations universitaires et de la recherche (DERUR)

En vigueur depuis le 17 septembre 2020

1. Objectifs

- Développer la recherche afin d'utiliser des approches nouvelles dans l'accès aux soins et services, la prévention, le diagnostic et la proposition de meilleurs pratiques et traitements;
- Développer avec les partenaires universitaires du CISSS de l'Outaouais la formation en recherche pour assurer une relève dans l'Outaouais;
- Contribuer activement au développement et à l'actualisation de la mission universitaire;
- Déployer la programmation de recherche du Centre de recherche en médecine psychosociale du CISSS de l'Outaouais;
- Implanter une culture organisationnelle de recherche;
- Développer un environnement propice à la réalisation de projets de recherche qui contribuent à l'amélioration continue et au développement des compétences.

2. Contexte légal et réglementaire

Cette politique et les procédures qui en découlent doivent être conformes à/au :

- Code civil du Québec;
- La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2);
- La circulaire ministérielle 2003-012 *La contribution de l'entreprise privée dans le cadre d'activités de recherche découlant d'un octroi de recherche*;
- La *Procédure de Gestion des fonds et des contrats de recherche du CISSS de l'Outaouais*, 2020;
- *Guide d'élaboration de normes sur la gestion des banques de données : ministère de la Santé et des Services sociaux*, 2004;
- La *Politique de gestion des banques de données et de matériel biologique du CISSS de l'Outaouais*, 2020;
- Le *Cadre réglementaire en éthique de la recherche du CISSS de l'Outaouais*, 2020.

3. Orientation ministérielle et lignes directrices

Cette politique et les procédures qui en découlent doivent être conformes à/au :

- *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique* (MSSS, 1999);
- *Les bonnes pratiques cliniques : Directives consolidées ICH thème 6* (Santé Canada, 1997);

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 1 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

- La *Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec (FRQ)*;
- *Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche (CRSNG, CRSH et IRSC, 2011)*;
- *L'Énoncé de politique des trois Conseils (ÉPTC2). Éthique de la recherche avec des êtres humains (2018)*;
- *Guide d'administration financière des trois organismes (CRSNG, CRSH et IRSC, 2020)*.

4. Champ d'application

Cette politique s'applique :

- À toutes les recherches conduites par un chercheur au CISSS de l'Outaouais;
- À tous les acteurs impliqués dans des activités de recherche.

5. Personnes visées

Cette politique vise toute personne impliquée de près ou de loin dans la réalisation des activités de recherche au CISSS de l'Outaouais :

- Chercheurs et membres des équipes de recherche;
- Personnel clinique et non clinique, médecins, pharmaciens, dentistes, infirmiers et sages-femmes impliqués dans la réalisation d'activités de recherche;
- Étudiants, résidents et usagers partenaires;
- Membres du Comité d'éthique de la recherche du CISSS de l'Outaouais (CÉR);
- Membres du Comité d'évaluation scientifique du CISSS de l'Outaouais;
- Toute personne impliquée de près ou de loin dans les activités de recherche ou qui utilise des ressources humaines, matérielles ou financières à des fins de recherche au CISSS de l'Outaouais.

6. Définitions

Les définitions d'expressions utilisées dans ce document sont fournies en annexe.

7. Orientations et principes directeurs

- Le respect de la dignité humaine;
- Le respect du consentement libre, éclairé et continu des participants;
- Le respect des personnes vulnérables;
- Le respect de la mission, de la vision et des valeurs du CISSS de l'Outaouais;
- Détenir un privilège de recherche pour réaliser tout projet de recherche au CISSS de l'Outaouais;
- La détermination de l'équilibre entre les risques et les avantages pour le participant à la recherche;
- Diffuser et appliquer les résultats de la recherche au sein de l'établissement;
- Tous les actes médicaux et les services qui ne font pas partie des soins requis par un patient et qui sont effectués dans le cadre de la réalisation d'un projet de recherche sont facturés au compte du projet et non à la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ). La double facturation et la double rémunération sont proscrites;

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 2 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

- Assurer la transparence et la gestion responsable des fonds de recherche au CISSS de l’Outaouais;
- Considérer que le soutien et le développement de la recherche font partie intégrante des activités du CISSS de l’Outaouais;
- Le respect des contrats d’affiliation avec l’Université McGill et l’Université du Québec en Outaouais;
- La reconnaissance que le Centre de recherche est une partie intégrante de la structure de fonctionnement du CISSS de l’Outaouais;
- Favoriser l’accès aux ressources et services documentaires de la bibliothèque du CISSS de l’Outaouais.

8. Responsables de la mise en œuvre de la politique

Conseil d’administration du CISSS de l’Outaouais

- Veiller à ce que les activités de recherche se déroulent dans un climat et un milieu assurant leur qualité;
- S’assurer que le CISSS de l’Outaouais puisse garantir la qualité scientifique des recherches et l’utilisation correcte des ressources affectées aux activités de recherche;
- Octroyer les privilèges de recherche sur recommandation du Comité d’évaluation scientifique et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) (si applicable);
- Nommer les membres du Comité d’éthique de la recherche (CÉR).

Direction générale

- Soutenir le Centre de recherche pour le renforcement de ses capacités de recherche, développer des politiques et une infrastructure de recherche favorisant le développement de la recherche en harmonie avec les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux et les lignes directrices des organismes subventionnaires provincial et fédéral;
- Soutenir l’implication des chercheurs cliniciens de différentes disciplines;
- Contribuer aux études de faisabilité des projets de recherche (convenance institutionnelle);
- Tenir compte des besoins de la recherche dans le cadre de ses responsabilités particulières, comme l’élaboration du plan stratégique de l’établissement, des programmes et des services de l’établissement, de l’utilisation rationnelle des ressources;
- S’assurer de considérer les besoins de la recherche lors de la révision et de l’évaluation des programmes et des services, et de la mise en œuvre de mécanismes de communication favorisant la circulation de l’information pertinente quant aux activités qui ont cours au sein du CISSS de l’Outaouais;
- Veiller à ce que le CÉR du CISSS de l’Outaouais soit doté de ressources financières et administratives stables et suffisantes pour exercer ses fonctions de façon indépendante.

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d’administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 3 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

Direction de l'enseignement, des relations universitaires et de la recherche

- Déployer la programmation de recherche du Centre de recherche en médecine psychosociale adoptée par le Conseil d'administration;
- Approuver les statuts des chercheurs et les directeurs des axes de recherche recommandés par le Comité d'évaluation scientifique;
- Définir, sur recommandation du Conseil de direction de la recherche et du Comité d'évaluation scientifique, la création des axes de recherche en s'appuyant sur la disponibilité des ressources requises pour leur développement;
- Vérifier, approuver et signer les convenances institutionnelles de tous les projets de recherche du CISSS de l'Outaouais;
- Participer à la promotion et au développement de la recherche par la signature de lettres de recommandation aux instituts ou fonds de recherche et le recrutement des assistants de recherche travaillant au CISSS de l'Outaouais;
- Diffuser et s'assurer du respect de la politique par tous les chercheurs et étudiants présents dans les différents axes de recherche, les membres de leurs équipes de recherche, les gestionnaires de fonds de recherche de l'établissement et les administrateurs de la recherche;
- Diffuser cette politique à toutes les directions du CISSS de l'Outaouais impliquées dans des activités de recherche;
- Faire le pont entre les besoins des équipes cliniques et les chercheurs pour rendre la programmation de recherche davantage pertinente;
- Maintenir et promouvoir le partenariat avec les instituts et les centres universitaires ainsi que les réseaux de recherche;
- Stimuler le développement de la recherche dans les zones d'expertise du CISSS de l'Outaouais ainsi que dans de nouveaux secteurs d'activité;
- Favoriser, susciter et faciliter la réalisation des projets de recherche des divers intervenants et professionnels de la santé et des services sociaux;
- Favoriser la collaboration entre les chercheurs, les intervenants et professionnels de la santé, les usagers (patients) partenaires et les gestionnaires dans le cadre de la réalisation des activités de recherche;
- Développer les moyens pour diffuser les résultats de recherche aux cliniciens et gestionnaires de l'établissement;
- Participer, former et accompagner les chercheurs et les gestionnaires du CISSS de l'Outaouais dans l'étude de faisabilité des projets de recherche.

Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique

- Contribuer aux études de faisabilité des projets de recherche (convenance institutionnelle);
- Soutenir les équipes de recherche au niveau des accès aux archives/données et du traitement de l'information;
- Collaborer à la planification et la réalisation des activités de diffusion et d'application des connaissances;
- Consolider et faciliter la réalisation des projets de recherche.

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 4 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

Direction des services multidisciplinaires et à la communauté

- Faciliter l'accès aux laboratoires et aux plateaux techniques de l'imagerie médicale;
- Contribuer aux études de faisabilité des projets de recherche (convenance institutionnelle);
- Collaborer à la planification et la réalisation des activités de diffusion et d'application des connaissances;
- Consolider et faciliter la réalisation des projets de recherche.

Direction des services professionnels et de la pertinence clinique

- Contribuer aux études de faisabilité des projets de recherche (convenance institutionnelle);
- S'assurer de la protection des renseignements personnels;
- Autoriser l'accès aux dossiers des usagers à des fins de recherche (lorsqu'il est difficile ou peu opportun d'obtenir le consentement de ceux-ci), en respect des critères mentionnés à l'article 125 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- Consolider et faciliter la réalisation des projets de recherche;
- Collaborer à la planification et la réalisation des activités de diffusion et d'application des connaissances;
- Faciliter l'implication de la pharmacie dans la réalisation des projets de recherche.

Direction de la déficience et de la réadaptation

Direction des soins infirmiers

Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Direction des programmes jeunesse

Direction de la protection de la jeunesse

Direction de la santé publique

Direction des programmes santé mentale et dépendance

Direction des ressources financières

Direction des services techniques et de la logistique

- Contribuer aux études de faisabilité des projets de recherche (convenance institutionnelle);
- Consolider et faciliter la réalisation des projets de recherche;
- Collaborer à la planification et la réalisation des activités de diffusion et d'application des connaissances.

Direction des technologies biomédicales et de l'information

- S'assurer que les informations et les données de recherche hébergées dans l'infrastructure technologique soient toujours disponibles, intègres et confidentielles selon les critères des détenteurs ainsi que les normes de la sécurité;
- Collaborer à la planification et la réalisation des activités de diffusion et d'application des connaissances;

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 5 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

- Contribuer aux études de faisabilité des projets de recherche (convenance institutionnelle);
- Répondre sous forme de conseils et solutions aux intervenants en recherche;
- Répondre aux attentes technologiques selon les règlements et les normes afin de faciliter et consolider les projets de recherche pour les intervenants.

Fondations du CISSS de l'Outaouais

- Soutenir le développement du Centre de recherche en médecine psychosociale du CISSS de l'Outaouais par le financement de la programmation scientifique dudit Centre.

Comité d'évaluation scientifique

- Évaluer scientifiquement les programmes de recherche des différents axes de recherche du Centre de recherche;
- Recommander la création ou l'abolition des axes de recherche;
- Recommander des chercheurs et des directeurs d'axes de recherche;
- Évaluer ou valider scientifiquement tout projet de recherche soumis pour évaluation éthique au CISSS de l'Outaouais.

Comité d'éthique de la recherche

- Évaluer et donner un avis éthique sur tout projet de recherche local mené au sein du CISSS de l'Outaouais ou de tout projet de recherche multicentrique dont il est le CÉR évaluateur;
- Assurer le suivi des projets au CISSS de l'Outaouais;
- Modifier, arrêter, suspendre ou refuser tout projet de recherche dont l'éthique n'est pas conforme au cadre normatif;
- Assurer la formation en éthique de ses membres et de la communauté de chercheurs de l'établissement.

Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

- Faire des recommandations sur les obligations qui peuvent être rattachées à la jouissance des privilèges accordés à un médecin, à un dentiste ou à un pharmacien par le conseil d'administration eu égard aux exigences propres du CISSS de l'Outaouais, notamment celles ayant pour objet :
 - La participation d'un médecin, d'un dentiste ou d'un pharmacien à des activités d'enseignement et de recherche, le cas échéant;
 - La participation d'un médecin, d'un dentiste ou d'un pharmacien à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- Donner son avis sur les aspects professionnels de l'organisation technique et scientifique du CISSS de l'Outaouais.

Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Conseil multidisciplinaire (CM)

Conseil des sages-femmes (CSF)

- Donner son avis sur les aspects professionnels de l'organisation technique et scientifique du CISSS de l'Outaouais.

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 6 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

9. Autres documents requis pour la mise en œuvre de la politique

- *Politique sur la conduite responsable en recherche au CISSS de l'Outaouais (2017);*
- *Cadre réglementaire en éthique de la recherche du CISSS de l'Outaouais (2020);*
- *Politique de gestion des banques de données et de matériel biologique (2020);*
- *Procédure de gestion des fonds et des contrats de recherche au CISSS de l'Outaouais (2020).*

Politique soumise par la Direction de l'enseignement, des relations universitaires et de la recherche

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 7 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

Annexe

Définitions

Activités de recherche

Les activités de recherche couvrent toutes les étapes du cycle de développement des connaissances par une méthodologie rigoureuse reconnue par les pairs (ou en voie de l'être), allant de l'élaboration d'un projet de recherche à la diffusion des connaissances, incluant la demande de financement de la recherche et son évaluation par un comité de pairs. Ces étapes incluent également tout ce qui a trait à la gestion de la recherche (Politique sur la conduite responsable en recherche, FRQ, 2014).

Administrateurs de fonds de recherche

Ce sont, entre autres, les titulaires d'une subvention ou commandite de recherche, les établissements d'affiliation des chercheurs et les organismes subventionnaires ou commanditaires.

Administrateurs de recherche

Ce sont ceux qui fournissent, entre autres, l'information, les documents et les outils aux investigateurs et aux équipes de recherche du Centre de recherche ou de l'établissement.

Banque de données

C'est une collection d'informations recueillies ou utilisées dans le cadre d'activités de recherche, impliquant des sujets humains, colligées tant sur support informatique, papier ou autrement (ex. : dossier d'utilisateur). Cette information inclut les données médicales, les données génétiques et tout autre type de matériel (ex. : documents vidéo).

Biobanque ou banque de tissus

C'est une collection de matériel biologique humain. Une biobanque peut aussi contenir des renseignements sur les personnes auprès desquelles le matériel biologique a été prélevé.

Capacité de recherche

La capacité de recherche est la capacité à définir les problèmes, à établir les objectifs et les priorités, à mener des recherches scientifiques solides, à construire des institutions durables et à identifier des solutions aux problèmes clés. Cette définition englobe les capacités de recherche au niveau des individus, des groupes de recherche, des institutions et des pays.

Renforcement de la capacité de recherche

Processus par lequel des individus, des institutions et des sociétés développent leurs aptitudes - individuellement et collectivement – à effectuer des recherches efficaces et efficientes, et ce, d'une manière durable.

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 8 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

Chercheur principal

Chercheur responsable de la conduite éthique de la recherche et des actions des membres de l'équipe de recherche à un centre local.

Chercheur principal responsable

Chercheur principal désigné qui est responsable de la conduite éthique de l'étude pour tous les centres.

Comité d'éthique de la recherche (CÉR)

Le CÉR est l'instance responsable de l'évaluation éthique de tout projet de recherche local mené au CISSS de l'Outaouais ou de tout projet de recherche multicentrique dont il est le CÉR évaluateur.

Conflit d'intérêts

Selon l'Énoncé de politique des trois Conseils (ÉPTC 2), un conflit d'intérêts est toute situation qui engendre un conflit réel, potentiel ou apparent entre les devoirs ou responsabilités d'une personne ou d'un établissement à l'égard des activités de recherche, et les intérêts personnels, institutionnels ou autres.

- Le conflit d'intérêts est réel lors d'une situation dans laquelle des intérêts personnels d'un individu entrent en conflit direct avec ses fonctions et responsabilités officielles.
- Le conflit d'intérêts est dit potentiel lors d'une situation dans laquelle des intérêts personnels sont susceptibles d'entrer éventuellement en conflit avec des responsabilités officielles.
- Le conflit d'intérêts est apparent lors d'une situation dans laquelle l'intérêt personnel de l'individu pourrait influencer de manière inappropriée l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de ses fonctions officielles.

Comité d'évaluation scientifique

Le Comité d'évaluation scientifique est l'instance qui a la responsabilité, entre autres, d'évaluer scientifiquement les programmes de recherche des différents axes de recherche du Centre de recherche, de recommander des chercheurs et des directeurs d'axes de recherche, ainsi que d'évaluer ou de valider scientifiquement tout projet de recherche soumis au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais.

Consentement

Le consentement est le processus par lequel des participants potentiels, dans la réalisation de tout projet de recherche, donnent leur accord librement, de façon éclairée et continue pendant toute la durée du projet.

Convenance institutionnelle

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), « La convenance institutionnelle désigne le caractère approprié de la mise en œuvre d'un projet dans un établissement donné.

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 9 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		

Les aspects examinés lors de l'examen de la convenance institutionnelle par l'établissement qui accueille, même partiellement, un projet de recherche sont :

- L'arrimage entre le projet et les orientations de l'établissement;
- La capacité pratique de l'établissement à recevoir le projet (ex. : personnel qualifié, équipement adéquat);
- La possibilité que certaines personnes identifiées comme sujets potentiels soient sollicitées de façon exagérée ou induite, ce qui ne respecterait pas le principe de justice. »

Recherche

La recherche est une démarche qui vise à développer des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique. Cette recherche implique la participation ou non, de près ou de loin, des êtres humains sains ou malades; elle implique également l'utilisation ou la mise en place de banques de données et de matériels biologiques humains aux fins d'analyses ou des études génétiques, présentes ou futures. Elle implique enfin, de façon rétrospective ou prospective, le recueil de données issues de dossiers de patients, de bases de données ou autres documents non publics.

Recrutement

Le recrutement est un processus qui conduit à enrôler des personnes appelées à participer directement à la recherche, ou à fournir des renseignements ou du matériel biologique pour la recherche.

Politique institutionnelle de recherche		P-019	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2016-06-21	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2020-09-17	Page 10 sur 10
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de direction	Date : 2016-06-07		